

Les Missions de l'EMPSA :

○ Evaluer

L'équipe intervient sur le lieu de vie de la personne pour évaluer son état psychique et ses besoins.

○ Orienter

A partir de cette évaluation, elle oriente vers les professionnels-les et structures les plus pertinents-es pour la prise en charge de la personne.

○ Conseiller

Elle soutient les professionnels-les et équipes qui prennent en charge le-la patient-e. Elle intervient dans un travail de réseau et peut être amenée à prendre part à l'accompagnement de situations complexes.

○ Eviter les hospitalisations

L'objectif est d'amener les personnes vers le soin pour leur éviter une hospitalisation.

Lorsque celle-ci s'avère cependant nécessaire, l'équipe accompagne les personnes et peut garder le lien depuis le lieu de soins.

Equipe Mobile de Psychiatrie du Sujet Agé (E.M.P.S.A.)

Contacts

Ouvert de 09h00 à 16h00 du lundi au vendredi

Secrétariat : 04 94 64 58 40

@ : empsa@ch-toulon.fr

Equipe médicale 04 94 64 58 40

Equipe infirmière

06 30 79 51 85 ou 06 49 57 97 94

Service du C.H.I.T.S.

Locaux situés au 107 rue Revel à Toulon

(pas de consultation dans le service)



CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
TOULON - LA SEYNE SUR MER

Service du Centre Hospitalier
Intercommunal Toulon - La
Seyne (C.H.I.T.S.)

54 rue Henri Sainte-Claire
Deville, 83100 TOULON

N° FINESS : 830202735

L'EMPSA : c'est quoi ? Pour qui ?

L'E.M.P.S.A. est une équipe mobile de géronto-psychiatrie constituée de médecins psychiatres et infirmiers-ères spécialisés-es en santé mentale. Elle intervient sur le lieu de vie de la personne âgée, à domicile ou dans un établissement sanitaire ou médico-social (EHPAD, Maison de Retraite, Foyer Autonomie...), parfois en sortie d'hospitalisation.

La patientèle cible :

- Plus de 65 ans
- Avec des troubles de type psychiatrique
- Sans suivi psychiatrique ou en rupture de suivi
- Domicilié-e sur le secteur Var Ouest (voir carte détaillée)

La procédure d'intervention

Toute intervention de l'EMPSA est déclenchée par un **signalement auprès du D.A.C.*** ; celui-ci peut être fait par toute personne accompagnant le-la patient-e, qu'il s'agisse d'un **professionnel** (médecin traitant, aide à domicile, assistante sociale...) ou d'un **particulier** (famille, entourage), **par téléphone**.

* D.A.C. Var Ouest

(Dispositif d'Appui à la Coordination)

04 94 35 32 01

L'équipe mène ensuite un travail de recueil d'informations, avant la programmation d'un ou plusieurs entretiens, pour déboucher sur une évaluation et une ou des orientation(s) :

- Suivi à court terme par l'EMPSA
- Relai avec un psychiatre ou un psychologue en libéral ou en Centre Médico-Psychologique
- Relai par le médecin généraliste avec conseils par l'EMPSA
- Accompagnement et conseils à l'équipe encadrante et l'entourage

Les demandes internes au C.H.I.T.S.

Une demande peut émaner d'un service du Centre Hospitalier Intercommunal Toulon - La Seyne, dont l'EMPSA dépend, lors d'une hospitalisation, via le formulaire institutionnel.

Dans ce cas exceptionnel, il n'y a pas de signalement fait au D.A.C. ; ces demandes ne peuvent être faites que par des professionnels-les du C.H.I.T.S.

Secteur d'action (Var Ouest)

